

Macron aime la douche écossaise : masque obligatoire au centre ville de Strasbourg !

écrit par Christine Tasin | 20 juin 2021



Le masque reste obligatoire dans les rues piétonnes et le centre-ville en cas de foule et d'affluence. (©Nicolas Zaogra/Lorraine Actu)

C'est la fin de la troisième vague, rien, absolument rien ne justifie le port d'un masque quelconque à l'intérieur et a fortiori en extérieur, mais ils ont trop peur de voir le Français leur échapper, oublier que l'épidémie rôde et qu'il doit donc se faire vacciner !!!

C'est donc le Préfet de Strasbourg qui dégaine après son collègue du Morbihan qui a carrément interdit la fête de la musique ! Ils ne supportent pas la liberté des Français. Darmanin-Castex, sous la houlette de Macron, ont besoin de serrer la vis, de montrer qui commande, qui détient la vérité... et d'imposer des restrictions, des exceptions, des fois que les Français aient oublié qu'ils étaient en liberté surveillée ! De vrais Staliniens.

La France tombe le masque. Depuis jeudi, **il n'est plus obligatoire de le porter à l'extérieur** grâce à une nette amélioration de la situation sanitaire dans l'ensemble du pays. À [Strasbourg](#) et dans le [Bas-Rhin](#), il va rester obligatoire dans certains contextes.

La préfecture assure que son port reste obligatoire sur les marchés, brocantes, ventes au déballage, dans les transports en commun, les rassemblements (dont manifestations déclarées, festivals, spectacles de rue, stades...) et files d'attente.

Mais ce n'est pas tout, il reste aussi **obligatoire dans les centres-villes, zones piétonnes**, gares, écoles, équipements sportifs, lieux de culte et centres commerciaux dans un rayon de 50 m.

Dans les rues en cas de « forte affluence »

La préfète du Bas-Rhin Josiane Chevalier, interrogée jeudi 17 juin par *Actu Strasbourg* lors d'un point presse consacré au Covid-19, a confirmé que le masque reste bien obligatoire dans les rues commerçantes bondées.

Très concrètement, même s'il n'y a pas de périmètre précis ou d'horaires et de jour, le non-port du masque peut être verbalisé en cas de « forte affluence ». La préfète dit compter sur la « responsabilité » des habitants et confirme

qu'il n'est plus nécessaire de le porter dans des rues peu fréquentées.

Michel Vernay, épidémiologiste pour Santé Publique France, assure que les risque d'aérosols sont « quasi nuls » concernant l'extérieur mais il existe toujours une possibilité de transmission par gouttelette. S'il n'est pas possible de maintenir une distance de deux mètres, il conseille de garder son masque en cas de discussions, même dehors.

https://actu.fr/grand-est/strasbourg_67482/covid-19-strasbourg-le-masque-reste-obligatoire-dans-le-centre-ville-voici-pourquoi_42763272.html